

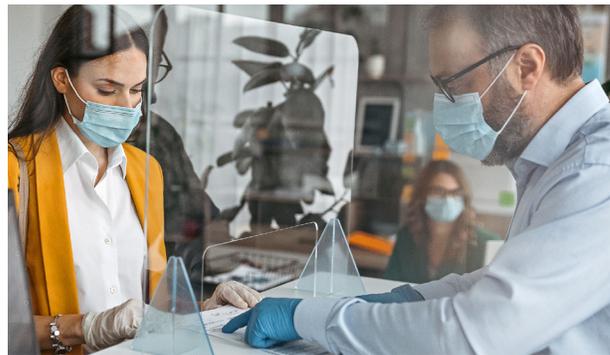
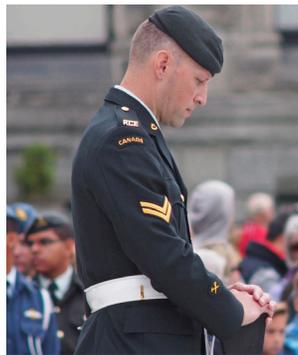
Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association

POUR UN CANADA EN MEILLEURE SANTÉ :

Réagir à la COVID-19 et améliorer l'accès aux soins de santé primaires



*Proposition prébudgétaire pour 2021 de
l'Association chiropratique canadienne (ACC)*

Août 2020



Liste de recommandations

Un Canada en meilleure santé exige des efforts urgents d'atténuation des effets de la COVID-19 et une insistance accrue sur la réduction du fardeau des troubles musculosquelettiques et des douleurs qui en découlent.

La pandémie de la COVID-19 a exercé des pressions supplémentaires sur le système de santé au Canada et a exacerbé les difficultés qu'avaient les Canadiens à avoir accès aux soins de santé de première ligne. Étant donné qu'ils pratiquent l'une des professions de santé de première ligne les plus importantes au Canada et à titre de spécialistes de l'évaluation, du diagnostic et du traitement des problèmes musculosquelettiques ainsi que de la gestion de la douleur causée par ces dernières, les chiropraticiens sont particulièrement bien placés pour soutenir les efforts visant à diminuer les conséquences de la COVID-19. Ils peuvent faire appel à leur expertise pour soutenir les populations vulnérables et agir face aux effets de l'un des enjeux de santé les plus importants auxquels les Canadiens font face : une épidémie de douleurs et de troubles musculosquelettiques, ainsi que des problèmes musculosquelettiques aigus et chroniques.

Pour soutenir le travail du gouvernement dans ces domaines clés, l'ACC lui recommande de prendre immédiatement les mesures suivantes :

- **Recommandation 1 :** autoriser les chiropraticiens à évaluer l'admissibilité au crédit d'impôt pour les personnes handicapées.
- **Recommandation 2 :** supprimer les obstacles empêchant les membres des Forces armées canadiennes de recevoir des soins rapidement.





Introduction

L'Association chiropratique canadienne (ACC) est l'organisation nationale qui représente plus de 9 000 chiropraticiens agréés au Canada. Elle se prononce sur des enjeux nationaux qui ont des effets sur la santé musculosquelettique des Canadiens.

Les chiropraticiens exercent l'une des professions de santé de première ligne les plus importantes au Canada et sont des experts de l'évaluation, du diagnostic et du traitement des affections musculosquelettiques, ainsi que de la gestion de la douleur causée par ces dernières.

Chaque année, **plus de 11 millions de Canadiens** souffrent de troubles musculosquelettiques et, d'ici 2031, ce nombre **devrait atteindre le chiffre alarmant de 15 millions**¹. Les problèmes musculosquelettiques, comme les douleurs dorsales, les maux de tête, les tensions dans les bras ou le cou et les troubles musculaires et articulaires, ont un effet dévastateur sur la santé des Canadiens, leur qualité de vie, leur participation au marché du travail, et sur l'économie du pays.

Le fardeau économique des troubles musculosquelettiques au Canada est estimé à 22 milliards de dollars par année et ces troubles sont une cause importante d'invalidité à court et à long terme². La pandémie de la COVID-19 a amplifié les problèmes courants du système de santé qui empêchent souvent les Canadiens de recevoir des soins rapidement. Il est maintenant plus urgent que jamais d'augmenter la capacité du système de soins et d'améliorer l'accès aux fournisseurs de soins de première ligne.

Les chiropraticiens sont bien placés pour aider les efforts de reprise du gouvernement canadien relatifs à la COVID-19 et pour améliorer la qualité générale des soins offerts aux Canadiens. Les docteurs en chiropratique doivent faire au moins sept années d'études postsecondaires, dans le cadre desquelles ils reçoivent une éducation et une formation clinique complètes. Ils sont membres d'une profession réglementée dans toutes les provinces canadiennes, et leur formation rigoureuse leur donne le droit d'utiliser le titre de docteur, tout comme les médecins, les optométristes et les dentistes. En tant que spécialistes de la gestion non pharmacologique de la douleur, les docteurs en chiropratique peuvent diriger et favoriser une approche interprofessionnelle de gestion de la douleur, fondée sur des données probantes et axée sur le patient.

La présente proposition contient deux recommandations relatives à des mesures que le gouvernement du Canada peut prendre immédiatement pour améliorer l'accès aux fournisseurs de soins de santé primaires et permettre aux Canadiens qui souffrent de recevoir l'aide dont ils ont besoin au moment nécessaire.



Recommandation

Autoriser les chiropraticiens à évaluer les patients au regard du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Les Canadiens atteints d'un handicap sont particulièrement vulnérables pendant cette période d'incertitude, car ils risquent d'avoir des taux plus élevés d'infection à la COVID-19 et des complications de santé graves, ainsi qu'une perte de revenu. Les représentants des soins de santé s'entendent pour dire qu'il est urgent d'offrir plus de soutien à ces personnes. La proposition annoncée récemment qui vise à accorder un versement unique et non imposable du gouvernement fédéral aux personnes titulaires du Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) constitue un pas en avant pour résoudre certaines des difficultés financières auxquelles font face les personnes handicapées à la suite de cette urgence de santé mondiale sans précédent.

Malheureusement, les avantages de cette mesure ne peuvent pas être complètement réalisés en raison des obstacles qui limitent la capacité des Canadiens à obtenir le CIPH.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les affections ostéoarticulaires et musculaires sont le premier facteur de handicap dans le monde et la lombalgie est la cause la plus fréquente de handicap à l'échelle mondiale³. D'après une étude récente de Statistique Canada, une personne sur trois qui a une incapacité liée à la douleur fait appel à des traitements de chiropratique, de physiothérapie ou de massage⁴. Tous les ans, au moins 4,7 millions de Canadiens ont recours aux services offerts par les chiropraticiens⁵. Une partie importante d'entre eux sont des personnes atteintes d'un handicap qui ont besoin d'un plan de traitement et de gestion continu de leurs troubles musculosquelettiques.

Pourtant, ces patients continuent à se heurter à un obstacle injuste pour ce qui est de l'accès au CIPH auquel ils ont droit, parce que les chiropraticiens sur qui ils comptent régulièrement ne sont pas autorisés par le gouvernement fédéral à évaluer les patients aux fins de ce certificat. **Cet oubli a été reconnu dans le rapport budgétaire de décembre 2018 du Comité permanent des finances**, qui recommandait au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux chiropraticiens d'évaluer leurs patients pour certifier leur admissibilité au CIPH⁶.

Malheureusement, cette question n'a pas été résolue et oblige les patients des chiropraticiens à consulter un autre professionnel de la santé qui peut ne pas connaître leur historique médical, ce qui ajoute des étapes inutiles, et parfois coûteuses, pour les patients qui ont besoin du CIPH. Les personnes qui ont ce niveau de handicap dans certaines régions rurales sont encore plus désavantagées en ce qui concerne l'accès aux fournisseurs de soins autorisés à évaluer leur demande de CIPH.

Les chiropraticiens **ont déjà le droit de diagnostiquer les incapacités dans chaque province** et sont reconnus à titre d'évaluateurs en vertu de nombreux



1

Recommandation (suite)

Autoriser les chiropraticiens à évaluer les patients au regard du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

programmes provinciaux semblables, comme les programmes d'indemnisation des accidentés du travail et de réadaptation pour les accidentés de la route. En travaillant en étroite collaboration avec les patients sur une longue période, les chiropraticiens sont bien placés pour déterminer le moment où un trouble musculosquelettique chronique devient une incapacité.

Modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (1985), art. 118.4 (2) en ajoutant les chiropraticiens à la liste des professionnels autorisés à évaluer l'incapacité aux fins du CIPH réglerait finalement cet oubli dans la législation et réduirait le fardeau pour les patients admissibles qui ont besoin de cet important certificat. Cette mesure faciliterait les efforts visant à soutenir les Canadiens atteints d'un handicap, y compris de nombreuses personnes âgées qui ont besoin d'aide supplémentaire pendant cette période sans précédent. Ce changement simple et rentable est appuyé largement par la vaste communauté de défense des droits des patients, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, le Conseil des Canadiens avec déficiences, la Société de l'arthrite, ainsi que le Comité permanent des finances.



② *Recommandation*

Soutenir les soins aux membres des Forces armées canadiennes en supprimant les obstacles qui les empêchent de recevoir des soins chiropratiques rapidement.

Parmi les millions de Canadiens souffrant de douleurs causées par les troubles musculosquelettiques, on compte des milliers de membres des Forces armées canadiennes. En raison des exigences physiques de leur métier, les problèmes musculosquelettiques causant de la douleur au dos et au cou sont deux fois plus fréquents chez les militaires actifs que dans le reste de la population canadienne⁷. Les blessures musculosquelettiques constituent un risque professionnel important dans l'armée et sont **responsables de 42 % des libérations pour raisons médicales, soit le principal problème médical qui force les militaires à mettre fin à leur carrière**⁸.

Pourtant, les membres des Forces armées canadiennes continuent de se heurter à des obstacles quand il s'agit des soins chiropratiques. C'est un problème préoccupant quand on pense aux pressions accrues exercées sur leur santé musculosquelettique au cours de leur travail, y compris le déploiement récent d'un certain nombre d'entre eux au Québec et en Ontario, où ils sont venus prendre la relève des travailleurs de première ligne et apporter leur aide dans les résidences de personnes âgées pour lutter contre la COVID-19.

La couverture relative aux soins chiropratiques actuellement offerte aux membres des Forces armées demande la recommandation d'un médecin en vue de l'accès à des soins hors base. Cette situation **empêche le personnel militaire d'accéder aux soins rapidement et leur impose des démarches supplémentaires lorsqu'ils cherchent à se faire soigner pour des blessures professionnelles**.

Les données probantes indiquent que le traitement précoce des troubles musculosquelettiques graves présente une plus grande efficacité et produit de meilleurs résultats pour les patients, tout en évitant l'apparition de troubles chroniques⁹. Sachant qu'ils défendent notre pays à l'étranger et qu'ils nous aident chez nous en temps de crise, nous devons nous assurer que les membres de nos Forces armées reçoivent sans tarder les soins dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit.

En comparaison, les soins chiropratiques sont bien intégrés dans l'administration des militaires et des anciens combattants américains, et les données parlent d'elles-mêmes. Des études commandées par le département américain de la Défense démontrent que l'ajout de traitements chiropratiques aux soins médicaux standards est rentable et peut se traduire par des taux inférieurs de douleur et d'incapacité, tout en augmentant le taux de satisfaction pour les soldats en service actif qui souffrent de lombalgie¹⁰.

Nos militaires méritent les meilleurs soins possibles dans notre système de santé. En cette période de pression accrue sur les ressources limitées en soins de santé, il est particulièrement important que l'accès aux soins soit simplifié et que les étapes inutiles soient éliminées dans la mesure du possible. Pour que les membres des Forces armées puissent accéder plus facilement, plus vite et plus efficacement aux traitements chiropratiques, l'obligation d'obtenir la recommandation d'un médecin en vue de consulter un chiropraticien devrait être supprimée.

Conclusion

L'ACC presse le gouvernement du Canada de mettre immédiatement en oeuvre ces recommandations afin de réduire les conséquences de la COVID-19 et d'aider les Canadiens qui souffrent de douleurs, de maladies ou d'incapacités musculosquelettiques. La première recommandation – autoriser les chiropraticiens à évaluer leurs patients aux fins du CIPH – peut appuyer les efforts du gouvernement en vue de soutenir les Canadiens atteints d'un handicap et corrigera finalement un oubli reconnu par le Comité permanent des finances qui crée depuis longtemps un obstacle pour les personnes handicapées. La deuxième – éliminer l'obligation d'obtenir la recommandation d'un médecin en vue de consulter un chiropraticien pour les membres des Forces armées – peut faciliter l'obtention de meilleurs soins par les militaires qui ont des problèmes musculosquelettiques et éviter des retards dans les traitements essentiels. Les membres des Forces armées ont joué un rôle important dans la réaction du Canada face à la pandémie et méritent un meilleur accès aux soins. Ces petits changements essentiels pourront atténuer certains problèmes provoqués par la pandémie de la COVID-19 en rationalisant de façon permanente l'accès aux soins pour deux populations vulnérables, et contribuer à un Canada en meilleure santé en offrant aux Canadiens l'aide dont ils ont besoin – au moment nécessaire.



Références

1. Canadian Orthopaedic Care Strategy Group (2010). « Backgrounder Report: Building a Collective Policy, Agenda for Musculoskeletal Health and Mobility »
2. Institut canadien d'information sur la santé. « Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2013 ». 2013. Consulté le 7 août 2014.
3. Organisation mondiale de la Santé. « Affections ostéo-articulaires et musculaires », novembre 2019. Consulté le 9 janvier 2020. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/musculoskeletal-conditions>
4. Statistique Canada, « Les dynamiques de l'incapacité : les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes », 3 décembre 2019
5. Institut canadien d'information sur la santé, « Les soins de santé au Canada 2002 », 2002
6. Canada. 42e législature. Première session. Chambre des communes. Comité permanent des finances. « Cultiver la compétitivité : aider les Canadiens à réussir », recommandation n° 23, décembre 2018
7. Rowe, P., Hébert, L.J. « The impact of musculoskeletal conditions on the Canadian Forces », Shaping the future: military and veteran health research, révisé par Aiken, A. et Bélanger, S, Kingston, Canadian Defence Academy Press, 2011, pp. 377-91
8. Groupe des Services de santé des forces canadiennes, « Rapport du médecin général 2014 : Consolidation Innovation Préparation », Défense nationale, 2014
9. Goertz, C. M., Long, C. R., Vining, R. D., Pohlman, K. A., Walter, J. et Coulter, I. (2018). « Effect of Usual Medical Care Plus Chiropractic Care vs Usual Medical Care Alone on Pain and Disability Among US Service Members With Low Back Pain ». JAMA Network Open, 1(1), e180105. <https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2018.0105>
10. Goertz C, Long C, Hondras M, et al, « Adding chiropractic manipulative therapy to standard medical care for patients with acute low back pain: results of a pragmatic randomized comparative effectiveness study », Spine, 2013;38(8):627-634

Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association

Tél. : 1 877 222-9303 Téléc. : 416-585-2970
186, avenue Spadina, bureau 6, Toronto (Ontario) M5T 3B2 Canada
CHIROPRACTIQUE.CA